

Droit de réponse de "Survie" suite à l'émission "Le monde n'a pas de centre" du 8 novembre 2020

Le Média, 23 décembre 2020

Par Les invités de la rédaction

Après notre émission "Le monde n'a pas de centre" sur le Rwanda avec Judi Rever, diffusée le 8 novembre 2020, l'association Survie a souhaité répondre aux passages où elle est mise en cause par la journaliste canadienne. Nous publions ici ce droit de réponse en intégralité.

Ce dimanche 8 novembre, sur le plateau de Théophile Kouamouo, Le Média a invité l'essayiste canadienne Judi Rever. C'est pour Survie une grande déception que Le Média puisse ainsi ouvrir son antenne à une personne qui avance des thèses qui font le lit du négationnisme, pudiquement reconnues dans la présentation de la vidéo comme « controversées ». L'ensemble de cet entretien au service de théories perverses nous scandalise.

Du fait des attaques diffamatoires de Judi Rever contre Survie dans l'entretien (18'55), nous considérant comme un « lobby pro FPR », nous vous demandons un droit de réponse, en vertu des dispositions de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse et à l'article 6-IV de la loi de confiance dans l'économie numérique n° 2004-575 du 21 juin 2004. Il nous semble, pour faire simple, qu'inviter l'un des auteurs de notre ouvrage co-écrit par Raphaël Doridant et François Graner, L'État français et le génocide des Tutsis au Rwanda, paru en 2020 aux éditions Agone, permettra aux personnes qui assurent l'audience de Le Média de savoir en quoi les théories de Judi Rever dénaturent le génocide des Tutsis du Rwanda.

Comme nous l'expliquons dans une analyse détaillée dans l'annexe ci-jointe, ce génocide est reconnu par la justice française et internationale :

Madame Rever a l'habileté de ne pas le nier frontalement, mais elle en dénature l'histoire et en renverse les responsabilités au point qu'il ne soit plus reconnaissable.

Prétendant au scoop, Madame Rever reprend des faits déjà établis concernant les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par les troupes du Front patriotique rwandais (FPR) au Rwanda en 1994, puis au Zaïre et au Congo entre 1996 et 2003. Ces faits sont déjà bien documentés par des travaux rigoureux, régulièrement cités dans un débat d'un intérêt public évident pour faire la lueur sur l'histoire tragique de la région des Grands Lacs.

Mais, dans une stratégie qui dépasse complètement l'expression d'une pluralité de points de vue nécessaires au débat public, ces crimes du FPR font l'objet d'exagérations de la part de Madame Rever et d'autres auteurs de la galaxie négationniste, pour accuser faussement le FPR d'avoir perpétré un génocide contre les Hutus. Le but est aussi simple que pervers : dédouaner les extrémistes Hutus qui ont organisé et exécuté le génocide des Tutsis, de même que les responsables français qui les ont soutenus.

Madame Rever ne se contente pas de dénoncer les crimes commis par le FPR contre les Hutus. Elle va jusqu'à accuser le mouvement de Paul Kagame d'avoir prémédité, provoqué et alimenté le génocide des Tutsis, dans une stratégie cynique de prise du pouvoir au Rwanda. Par rapport à la version anglaise de son livre, la traduction française ajoute d'ailleurs un nouveau chapitre, où cette fois l'auteure accuse le FPR d'avoir supervisé le massacre des dizaines de milliers de Tutsis de Bisesero, objet d'une polémique et d'une procédure judiciaire dans notre pays sur l'attitude de l'armée française (1). Ce simple chapitre, absolument contraire à toute la documentation historique et à ce qu'ont établi les justices française et internationale, devrait suffire à discréditer complètement cet ouvrage, dont nous vous proposons une analysée détaillée dans l'annexe détaillée ci-jointe.

Exposer des propos négationnistes au débat public n'est pas un acte anodin. Le quotidien *Le Monde* l'a involontairement démontré, en publiant en 1978 un texte de Robert Faurisson (2) suffisant théoriquement à discréditer ses thèses négationnistes, mais qui leur a en réalité donné une légitimité dans la sphère médiatique et politique qui a causé le plus grand tort au devoir de mémoire sur le génocide des juifs, et à ses victimes et rescapés. Plus près de nous, et même s'il n'est pas question de génocide, c'est un passage télévisé (dans l'émission de Thierry Ardisson, en 2002) qui a assuré le « lancement » de Thierry Meyssan au sujet des attentats du 11 septembre, en dépit des

mensonges qu'il présentait, lui aussi, comme autant de scoops (3).

Patrice Garesio

Co-président de l'association Survie

(1) Voir le dossier de synthèse de l'association Survie (partie civile dans le dossier aux côtés de rescapés rwandais, de la Ligue des Droits de l'Homme, de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, d'Ibuka France et de la Licra), « Dossier judiciaire Bisesero : mobilisation des parties civiles pour éviter un déni de justice », octobre 2018.

(2) Un épisode de « lancement médiatique » de thèses négationnistes sur lequel est récemment revenue France Culture, dans « Le négationnisme (3/4) : L'Affaire Faurisson », Mécaniques du complotisme, 21 janvier 2020.

(3) Cet autre lancement médiatique est également raconté par l'émission Mécaniques du complotisme de France Culture, « Le 11 septembre (2/5) : tout le monde en parle », 10 septembre 2019.